

PROCÉDURE DE SAISIE DES VŒUX

Pour accéder à MVT1D,

aller sur la page d'accueil de PARTAGE,

- cliquer sur « portail **Arena** »
- puis « **gestion des personnels** » dans le menu situé à gauche de la page
- puis « **I-PROF Enseignants** »

Dans I-PROF

- cliquer sur le bouton “ **Les services** ”
- puis sur le lien “ **S.I.A.M.** ” pour accéder à l'application S.I.A.M. premier degré,
- puis sur le bouton « **phase intradépartementale** » situé à gauche de la page.

1 - saisie des voeux

2 - consultation de la circulaire départementale

3 - consultation du résultat

Un accusé de réception sera disponible et consultable via **I-PROF** rubrique “services” Accès MVT1D pour contrôler votre barème à partir du mardi 10 mai 2022 via l'application.

Vous avez 15 jours pour signaler toute éventuelle erreur. La date limite de retour des accusés de réception en cas de demande de correction de barème uniquement est fixée au mardi 25 mai 2022,

Si vous ne recevez pas l'accusé de réception, contacter impérativement et d'urgence la division des personnels enseignants au 03.29.76/69.80 – 69.82